

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5070

Auteur(s) : Adrien IV [pape]

Bénéficiaire(s) : Hugues, Cerisy-la-Forêt, Saint-Vigor (abbé)

Genre d'acte : bulle

Authenticité : non suspect

Datation : [1154-1159]

Action juridique : confirmation

Langue du texte : ancien français

Analyse

Le pape Adrien [IV] confirme les biens de l'abbaye de Cerisy (Traduction française, voir RAMACKERS, p. 190).

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Ramackers Johannes, *Papsturkunden in Frankreich*, Neue Folge 2 Normandie, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht (Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse, 21), 1937, 2 vol., n° 100, p. 190-191.

Indications

Jaffé Philippe, Wattenbach Wilhelm, *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII* 2^eéd., Leipzig, Veit, 1885-1888, 2 vol., n° 10453, t. 2, p. 136.

Dissertation critique

Adrien IV, pape, 1154-1159.

Texte établi d'après a

[La liste de biens de cette bulle, qui commence par l'arenga « Effectum iusta », est comme suite :] En quoy nous avons jugé qu'il estoit bon de les exprimer par leurs propres noms : du don de Robert père de Guillaume premier roy de Angleterre le lieu sur lequel ladite abbaye est fondée, a scavoir le bourg de Cerizy avec l'eglize du mesme village, toutes ses libertez et appartenances, du boscq ou domaine seigneurial une certaine partye comme le ruisseau la separe, en outre icelle les dixmes generalement de toute la forest du mesme lieu, audit lieu et village de Cerisy les droits et coutumes qui se payent a la foire qui se tient le jour et feste Saint-Vigor, la dixme des vicomtez de Costentin et a Rouen toute la dixme des forests seigneuriales, quelques maisons et la dixme des vins du seigneur, toute la dixme des terres reduictes en frische ou essartes en la forest de Lyons et de tous les autres revenus avec un certain hermitage, l'eglize de Saint-Fromond du Hommeet, l'eglize de Cauigny qui en est un membre avec quelques portions de maisons et la plus grande partie de tout le village de Saint-Fromond et autres appartenances d'icelle ; en Angleterre les revenus de dix marcs sur la eglise et terres du don de Richard de Hommet en l'evesché de Lincoln, l'eglize de Saint-Michel du Mont paye, Vauville en don de Richard de Vauville avec toutes ses appartenances, l'eglize de Saint-Marcoulf, saouf la partie des moyens de Saint-Vandrilli, avec toutes ses appartenances et une certaine partie du mesme village sur la mer et aux salines et hommes, terres et un certain moulin dans Esle-Saint-Marcoulf, un certain hermitage en une certaine autre isle, de la terre pour deux charrues et un moulin, l'eglize de Huequeville avec les dixmes et un certain pasturage ou herbage, les hommes,

les terres et un certain moulin, l'église de deux Iumeaux avec l'église de Longueville et les maisons et dixmes et autres appartenances, l'église de Formigny avec toutes les dixmes en deppendantes, et une certaine chappelle, le manoir de Cyltey, l'église de la mesme paroisse et une chappelle, terres, moulins et dismes, le bosc et tous les revenus dudit lieu, l'église de Sannet avec ses dixmes, l'église et dixmes de Ierssy et quelques hommes en la mesme paroisse et quelques terres, manoir de Lyenois avec toutes ses appartenances, une portion de dixme et terres de l'église de Surrohain, 2e eglise de Crouay avec les dixmes et la chappelle, toute la dixme des revenus des bois d'Ele et des terres essartees, une partie de l'église Saint-Georges, tout le droict que vous avez a l'église de Berigny, l'église de Saint-Amand de Thorigny et la chappelle du chasteau fondée de Saint-Laurent avec les dismes et terres en dependantes, la terre de Preheheris et la riviere de Dromme depuis le lieu de sa source jusqu'a sa choulte et engolfement dans la mer, a Bayeux la concurrence de deux charrues de terre, plusieurs hommes en la bourgeoisie et hors bourgeoisie, a Roumel des hommes et maisons et deux charrues de terre, a Espinay la plus grande partie du village, les hommes et la terre de domaine, a Maucary un certain membre de fief et terres de domaine, a Fresnay le tenement de Raoul de l'Isle ou il y a hoir, terres et moulin, a Argeuns des subiects et des vignes, a Caen des maisons et des prairies, l'église de Saint-Georges de Bergeux, a Huppain les dixmes, les vassaux et les terres, sur le moulin de Gron un druidernau de froment, en la ferme de Nully un hermitage, une partie de l'église de Saint-Laurent et une partie de l'autel de Saint-Clair ; dans l'Angleterre du don de Henri de Port Sereburne, l'église, les dixmes et la paroisse mesme avec toutes ses appartenances soit en boscaie, campagne, prairies, pasturages et moulins et somiers et paiement et libertez, avec quel quelques eglizes qui toignent a icelle mere eglise.